



# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

## NOM

Le nom de l'école de danse est Mika' Dance.

L'ASBL a été créé en 2020 et est gérée par son directeur Michaël LEETEN.

## OBJET

L'école a pour objet de permettre à ses membres l'apprentissage et les règles internationales par l'organisation des cours. En outre, le club peut entreprendre toutes activités qui peuvent contribuer à la réalisation de cet objet, telles que mettre en valeur la pratique de la danse dans l'ambiance du club en organisant soirées, évènements, déplacements vers d'autres clubs poursuivant les mêmes objectifs.

## ADMISSION

La cotisation annuelle est applicable à tous les membres selon la catégorie dans laquelle ils se trouvent et est fixée chaque année par la direction, selon les critères de gestion du budget. Elle sera annoncée par flyers distribué avant le début des activités.

## DÉMISSION, EXCLUSION

Tout élève peut quitter l'école à n'importe quel moment sans pouvoir réclamer le remboursement ou des compensations pour les cotisations versées ou les apports effectués. Toutefois, un remboursement peut être envisagé suivant la décision de Michaël pour des cas particuliers. En cas de crise sanitaire ou autre, le remboursement éventuel sera laissé à l'appréciation de l'école de danse en fonction des frais (professeurs, salle, assurances, électricité/eau, nettoyage, etc.)

Michaël a le pouvoir d'exclure un élève sur le champ (pour trouble et tout autre problème observé).

## AUTRES

Respectez vos professeurs et vos condisciples – Soyez à l'heure – Regardez toujours vos courriels et vos sms (si annulation imprévue d'un cours) – Le port de chaussures adéquates est une obligation – Au sujet des photos n'oubliez pas à l'inscription de le signaler.

## INSCRIPTION

Dès que vous avez choisi le ou les disciplines : remplir en majuscule votre fiche d'inscription et la déposer au responsable.

## CONTACT

Michaël Leeten - 0488 83 41 47 - [info@mikadance.be](mailto:info@mikadance.be)

[www.mikadance.be](http://www.mikadance.be)